

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016**

Date de convocation : 17 juin 2016

Date d'affichage : 04 juillet 2016

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil seize, le lundi 27 juin à 20 heures 00 minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Étaient présents :**

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, (*Jackie JOUANNE Maire adjoint*), Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU COUVREUR, Monsieur François OSMOND, Mesdames (*Nathalie FAGNEN*), Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, Monsieur Sébastien DUPARD et Madame Vanessa FINEL.

**Excusés :** Monsieur François OSMOND (qui donne procuration à Monsieur Jean-Marie LEBEHOT), Sébastien DUPARD (qui donne procuration à Madame Nathalie GUESNON)

**Secrétaire de séance :** Madame Claude CARAU COUVREUR.

**Ordre du jour**

1. Délibération portant sur la création d'une commune nouvelle CANISY SAINT ÉBREMONT DE BONFOSSÉ
2. Questions diverses.

I - DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE « **CANISY** » PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE SAINT EBREMOND DE BONFOSSÉ ET DE CANISY

Monsieur le Maire rappelle que le projet de charte a été adressé avec la convocation du conseil municipal. Il propose le vote à bulletin secret. Monsieur Daniel VILLECHALANE s'exprime et dit qu'il aurait préféré un projet plus ambitieux, il préfère donc s'abstenir.

Le Conseil municipal de Canisy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2113 et suivants ;

VU la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle ;

VU la loi N°2015-292 du 16 mars 2015 relative à « l'amélioration du régime des communes nouvelles » ;

CONSIDÉRANT les réunions des Maires volontaires qui ont réfléchi à la mutualisation des moyens humains et matériels ;

CONSIDÉRANT la réunion collégiale des deux conseils municipaux réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à la mairie de Canisy ;

CONSIDÉRANT les réunions des groupes d'élus lors des réunions de travail des 28 janvier, 3 février, 8 février 2016 ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu des travaux des groupes de travail au cours des réunions de conseil municipal du 21 mars ;

CONSIDÉRANT la réunion de restitution des travaux des groupes de travail aux conseillers municipaux des deux communes réunis à St Ebremond le 18 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT les débats municipaux lors des réunions du 2 mai à Canisy ou 19 mai 2016 à St Ebremond de Bonfossé ;

CONSIDÉRANT les réunions d'information au personnel le 4 mai 2016 à Canisy et le 11 mai 2016 à St Ebremond de Bonfossé ;

CONSIDÉRANT la réunion d'information et d'échange avec les associations des deux communes le 28 mai 2016 à Canisy ;

CONSIDÉRANT la réunion publique tenue avec la population des deux communes réunis à la salle polyvalente de St Ebremond de Bonfossé le 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

CONSIDÉRANT l'identité forte et commune qui rassemble ces deux communes animées d'une volonté de mutualisation et de développement conjoint.

CONSIDÉRANT que cette union permettra de s'affirmer au sein d'un territoire en pleine mutation fier de son identité rurale et souhaitant rester acteur des évolutions à venir ;

Le conseil municipal de Canisy, après en avoir délibéré à 11 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE la création d'une Commune nouvelle, par regroupement des communes de Canisy et Saint Ebremond de Bonfossé pour une population totale de 1860 habitants (source INSEE au 01/01/2016)

DÉCIDE que cette Commune nouvelle sera dénommée "**CANISY**", avec pour siège sa Mairie, 2 rue Jean Follain 50750 Canisy ;

DÉCIDE de fixer la date de création de la commune nouvelle **au 1er janvier 2017**.

DÉCIDE que, comme la Loi le permet, le Conseil municipal de la Commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire, courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des Conseillers municipaux en exercice des deux communes, élus lors du scrutin de mars 2014 ;

VALIDE la Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation, de fonctionnement, les services maintenus et nouveaux, l'ensemble des conditions de vie commune ;

S'ENGAGE à respecter cette charte ;

DÉCIDE que le lissage des taux de fiscalité des différentes communes sera réalisé sur 8 années.

DÉSIGNE comme comptable assignataire le responsable de la trésorerie de Saint-Lô Canisy ;

DIT que la commune nouvelle reprendra les budgets principaux et budgets annexes des deux communes historiques soit :

- les budgets principaux des 2 communes
- les budgets des CCAS des 2 communes
- le budget caisse des écoles de la commune de Canisy
- les budgets d'assainissement des 2 communes

DÉSIGNE le maire de Canisy responsable des mesures conservatoires et urgentes de la commune nouvelle entre la date de création et l'élection du maire et des adjoints ;

DIT qu'attache sera prise dans les jours à venir auprès de monsieur le Préfet, par les deux maires concernés, afin de lui demander d'acter par arrêté la création de la Commune nouvelle "CANISY".

## II - QUESTIONS DIVERSES

### Fonds de concours de la communauté de communes de Canisy

- **« Politique de soutien à la dynamisation des communes rurales »**

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération en date du 10 mai 2016 le conseil communautaire a validé le dossier des travaux de réaménagement du local sis 14 rue Saint Pierre et décidé d'apporter un fonds de concours de 25 % de la dépense HT, soit une aide de 25 000.00 €, dans le cadre de la compétence communautaire « politique de soutien à la dynamisation des communes rurales ». Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le projet devrait bénéficier d'une subvention d'un montant de 17 757.00 € du conseil départemental dans le cadre du contrat de territoire entre la communauté de communes et le conseil départemental qui sera prochainement signé.

- **Travaux d'accessibilité**

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération en date du 14 juin 2016 le conseil communautaire a accordé un fonds de concours à Canisy pour les travaux destinés à la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des équipements communaux recevant du public ainsi que la voirie et les espaces publics d'un montant de 10 000.00 € (sur les travaux estimés à 94 988.00 € HT). Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que 61 268.00 € de fonds de concours vont être versés aux communes.

- **Travaux de sécurisation et d'aménagement de bourg**

Monsieur le Maire informe le conseil que par délibération en date du 14 juin 2016 le conseil communautaire a accordé un fonds de concours à Canisy pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de bourg d'un montant de 5478.50 € (sur les travaux estimés à 10957.00 € HT). Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette décision. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil que 60 370.90 € de fonds de concours vont être versés aux communes.

*Monsieur Jackie JOUANNE et Madame Nathalie FAGNEN entrent en séance (20h35).*

**Terrains pour équipements publics**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir signé le compromis de vente des parcelles cadastrées section AA n°32, ZE n°21 (pour partie) et ZE 63 (pour partie). Monsieur Denis de KERGORLAY a souhaité ajouter une clause suspensive au compromis, à savoir que le conseil municipal s'engage à ce que la parcelle ZE n°21 ne soit plus classée en zone ER1 et que l'on puisse y construire sans restrictions. Monsieur le Maire pense que cette demande paraît légitime dans le sens où la commune de Canisy et la communauté de communes vont pouvoir réaliser leurs projets sur les terrains cédés par M de Kergorlay. La parcelle ZE21 étant exclue de l'acquisition (hormis une surface de 629m2 environ). Cette demande devra s'intégrer dans l'étude actuelle du PLUI.

**Travaux de réaménagement du cabinet médical**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir adressé un courrier au Docteur PLUT concernant sa participation aux travaux de réaménagement du cabinet médical. Le docteur PLUT lui a précisé bien vouloir participer à hauteur maximale de 1000.00 € ou voir son loyer porté à 260.00 € maximum.

**Pétition riverains de la rue du Général Rose**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu en mairie une pétition des riverains de la rue du Général Rose suite à l'incendie des maisons de Manche Habitat ; ils ne souhaitent pas voir leurs voisins réaménager.

**Remplacement d'été au secrétariat**

Monsieur le Maire informe devoir recruter un agent en remplacement de Mme Sabrina FOSSEY du 18 juillet au 05 août, pour les heures d'ouverture au public, compte tenu de déroulement de l'enquête publique relative à la modification du PLU (du 08 juillet au 08 août 2016).

**Agenda**

Fête patronale : samedi 02 juillet 2016, le vin d'honneur suivant l'office religieux sera offert par la commune.

Commission des travaux : lundi 04/07 à 20h30.

Prochain conseil municipal : lundi 11/07 à 20h30.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

le secrétaire de séance,